

COLONIE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE 2025

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Vous avez désiré inscrire votre ou vos enfants à la colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle cet été.

Nous vous remercions de votre confiance ; vous trouverez ci-dessous tous les éléments nécessaires à cette inscription.

Etape 1 : Veuillez **remplir le formulaire en ligne** en cliquant sur le bouton d'inscription du site de la colonie (en bas de la page inscriptions et contact). A la fin de cette étape, vous recevrez un mail de confirmation vous indiquant un lien pour l'étape n°3

Etape 2 : Pour l'étape 2, veuillez nous transmettre par **voie postale** à l'adresse indiquée plus bas la fiche sanitaire de liaison (téléchargeable dans les documents du site de la colonie, en bas de la page inscriptions et contacts) dans les plus brefs délais

Etape 3 : Pour l'étape 3, veuillez suivre le lien renvoyé par mail à la fin de l'étape 1 pour mettre les **documents restants sur le formulaire en ligne** auquel vous pourrez accéder.

Enfin : Le prix total de la colonie doit être **payé avant le 10 juin**, cachet de la poste faisant foi

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA COLONIE

Début : mercredi **09 juillet 2025, entre 15h et 17h.**

Fin : mercredi **23 juillet, vers 13h.**

Messe à **10h**, suivie de la pièce de théâtre finale.

A 12h30, pique-nique tiré du sac pour ceux qui le désirent, dans le parc de la colonie. (les familles qui viennent chercher leur(s) enfant(s) sur place prévoient le pique-nique ; la colonie fournit le nécessaire à ceux qui repartent par le train.

La colonie forme un tout, et chaque jour se vit ensemble, en équipe. Il n'est donc pas possible d'arriver plus tard, de partir plus tôt, ou de ne venir qu'une semaine.

La colonie accueille les filles et garçons de 7 ans à 11 ans maximum (inclus ; 12 ans inclus pour les enfants ayant déjà participé à la colonie).

Encadrement : séminaristes de la fraternité Saint-Pierre, aidés de moniteurs et monitrices laïcs, et munis des diplômes d'état nécessaires à l'encadrement de colonies.

Aumônier : Abbé Roseau, FSSP

Directeur : Abbé de La Barre

Thème de la colonie 2025 : Le 17^{ème} siècle français

Adresse administrative de la colonie :
(où retourner le dossier d'inscription,
jusqu'au 25 juin exclusivement)

Priesterseminar Sankt Petrus
Colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle
Kirchstrasse, 16
D-88145 Opfenbach – Wigratzbad
Allemagne

Adresse postale et lieu de la colonie :
(à utiliser seulement pour le courrier
pendant la colonie, du 25 juin au 21 juillet)

Colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle
Institut Croix des Vents
55 rue d'Argentré
61500 Sées

Adresse courriel : colodelasalle@hotmail.fr

PRIX ET PAIEMENT

Prix de la colonie : 330 € par enfant

- Tarif dégressif :
 - 320 € pour deux enfants ;
 - 310 € pour trois enfants ;
 - 300 € pour quatre enfants ;
- **Remarque** : pour aider un enfant à s'inscrire à la colonie, vous pouvez faire un don sur Hello Asso ;
- **Un acompte de 50 € par enfant doit-être payé lors de la pré-inscription sur HelloAsso** (cette somme est comprise dans le prix global), sauf si vous réglez le coût total dès l'inscription sur HelloAsso. **Aucune demande d'inscription ne sera validée sans cet acompte.** La somme d'acompte restera acquise à la colonie SJBLS si l'inscription est annulée après le 1er avril ; si vous aviez réglé le coût total lors de l'inscription, seul l'acompte sera conservé.
- Lors du paiement sur HelloAsso, si vous ne souhaitez pas donner une contribution à HelloAsso, **veillez à bien cliquer sur « modifier ma contribution » et à réduire le curseur jusqu'à 0 € au moment du paiement.**
- Le prix total de la colonie doit être **payé avant le 10 juin**, cachet de la poste ou date du virement faisant foi.
- Vous pouvez payer directement sur HelloAsso, par virement (RIB disponible sur le site de la colonie) ou par chèque (à l'ordre de "**Association Sées-la-Joie**", encaissés à partir du 2 juillet). Les chèques-vacances (ANCV) sont acceptés, mais **un supplément de 3€** sera demandé par tranche de 100€ payés en chèques-vacances. Nous ne prenons pas les bons CAF.
- Nul ne doit être empêché de participer à la colonie pour des raisons financières. **N'hésitez pas à nous consulter en cas de difficulté.**

Les personnes désirant **une facture acquittée/attestation de séjour** pour leur comité d'entreprise (ou autre organisme), la colonie étant agréée par la DDCSPP ("Jeunesse et Sport"), sont priées de se signaler dans le formulaire numérique. Elles seront toutes délivrées au dernier jour de la colonie.

DOCUMENTS A JOINDRE

Vous trouverez ci-après plusieurs documents à **nous renvoyer**. Les données que vous y inscrirez nous permettront de mieux organiser la colonie.

- ❖ Par voie postale (étape 2) :
 - La fiche sanitaire de liaison **cerfa signée** (une par enfant : merci de bien vouloir l'imprimer sur **deux feuilles séparées** : une recto, l'autre verso)
 - → *téléchargeable sur le site de la colonie au même endroit que le dossier d'inscription*

- ❖ Par envoi numérique sur HelloAsso (étape 3) :
 - La photocopie du carnet de santé, pour les vaccins, est également obligatoire (vérifiez que le nom de votre enfant est bien inscrit sur la photocopie). NB : il est tout de même nécessaire de cocher et dater les vaccins sur la fiche sanitaire ;
 - Une attestation de droits à l'assurance maladie ;
 - Une attestation de mutuelle, comportant les taux de remboursement ;

Si, pour une raison ou pour une autre, l'un des points abordés dans ce dossier posait un problème, n'hésitez pas à nous en parler. Nous sommes à votre disposition.

DERNIERS AVIS

Veillez noter que **le traitement de votre dossier d'inscription et donc l'envoi d'une réponse de notre part par courriel pourra prendre quelques jours, jusqu'à deux semaines.**

Les trajets aller et retour des enfants ne sont pas pris en charge par la colonie.

Les moniteurs et monitrices de la colonie seront amenés à prendre en photo les enfants. Selon ce que vous aurez coché dans le formulaire d'inscription, ces photos pourront n'être que partagées aux parents sur une page protégée au cours de la colonie, ou bien être transmises à la FSSP à des fins de communication.

N'hésitez pas à les consulter ! Cependant, il vous demandé de ne diffuser aucune de ces photos sur les réseaux sociaux. Ces photos doivent rester dans le cercle strictement familial.

!!! Suite à quelques surprises par le passé, nous vous demandons de bien vérifier que vos enfants n'apportent **pas de poux à la colonie**, de **nous prévenir s'il s'avère qu'ils en ont eu dans les semaines précédant la colonie** et de nous fournir alors de quoi traiter rapidement l'enfant, en cas de récurrence, même s'il vous semble qu'ils n'en n'ont plus. Le traitement à effectuer sur 100 enfants est un énorme travail que nous aimerions nous épargner, donc prévenez-nous !

En cas d'arrivée non signalée auparavant d'enfants avec des poux, nous nous réservons le droit de renvoyer l'enfant chez lui pour traitement, ainsi que de **facturer à sa famille le coût du traitement éventuel sur les autres enfants.**

La colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle s'occupe de garçons et de filles, cependant les équipes ne sont pas mixtes : les garçons sont encadrés par des séminaristes et des moniteurs, les filles par des monitrices.

La Fraternité Sacerdotale Saint Pierre, qui organise cette colonie, est une Société de Vie Apostolique de droit pontifical, fondée le 18 juillet 1988.

Regroupant des prêtres et des séminaristes, elle désire, dans la fidélité au Siège apostolique, assurer une formation solide et rattachée à la Tradition pleine et entière de l'Eglise catholique.

A cette fin, son premier souci est la formation des futurs prêtres : qu'ils soient capables de livrer la solidité de la foi, la miséricorde des sacrements et la justice de la prière.

Avec l'accord de la hiérarchie de l'Eglise, les prêtres de la fraternité Saint-Pierre sont prêts à se rendre là où la Providence les enverra pour « semer dans les larmes et moissonner dans la joie. »

La fraternité Saint-Pierre a pour charisme de garder fidèlement « les traditions spirituelles et liturgiques » de l'Église. Ses constitutions, approuvées de manière définitive le 29 juin 2003 par le Saint-Siège, lui garantissent l'usage des livres liturgiques en vigueur en 1962.